



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 95945

Texte de la question

M. Gérard Menuel attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la directive européenne relative au taux de TVA sur les réseaux de chaleur et décidée en janvier dernier lors du sommet des chefs d'État des 25 pays membres de l'Union européenne. En France, cette disposition appliquée aux réseaux de chaleur, à savoir passer le taux de TVA de la facture de chauffage de 18,6 à 5,5 %, permettrait à 3 millions d'usagers de 300 villes de France, pour la plupart résidant en logement social, de bénéficier en moyenne d'une diminution de cette charge de 50 euros par an. Aussi, il lui demande quand le Gouvernement entend transposer cette directive européenne concernant le taux réduit applicable aux réseaux de chaleur.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'était engagé à étendre aux réseaux de chaleur le bénéfice du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliqué depuis le 1er janvier 1999 aux abonnements relatifs aux livraisons d'électricité et de gaz naturel dès qu'une modification du droit communautaire le permettrait. La directive 2006/18/CE adoptée le 14 février 2006, outre qu'elle permet à la France de continuer à appliquer le taux réduit de la TVA, jusqu'au 31 décembre 2010, aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans et aux services d'aide à la personne à domicile, autorise également désormais l'application d'un taux réduit de TVA au chauffage urbain. Dans ces conditions, le Parlement a adopté dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement, un amendement qui étend l'application du taux réduit de la TVA aux abonnements relatifs aux livraisons de chaleur distribuée en réseau ainsi qu'à la fourniture de chaleur lorsqu'elle est produite au moins à 60 % à partir d'énergies renouvelables provenant de la biomasse, de la géothermie, des déchets et d'énergie de récupération.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95945

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5761

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7790